

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Un vestiaire pour le FC AVANCHET-SPORT !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le FC AVANCHET-SPORT est un club en pleine mutation et en progression.

Nous l'avons constaté lors de la dernière saison où l'équipe féminine a remporté avec brio pour la 3^{ème} fois consécutive la coupe genevoise.

Un club s'est aussi une relève et une école de football.

Le FC AVANCHETS – SPORT entraîne des juniors sur le terrain dédié à cette activité proche de l'école AVANCHET-JURA où se trouve la piscine municipale notamment.

Cette dernière est équipée de vestiaires qui ne sont malheureusement pas mis à disposition du FC AVANCHETS-SPORTS, permettant ainsi à ses juniors de pouvoir se changer et s'équiper proprement et surtout prendre une douche après l'entraînement.

Cela n'est pas acceptable ni tolérable dans une ville pas commune.

Considérant :

- Qu'à proximité du terrain d'entraînement, des vestiaires sont disponibles au sein de la piscine de l'école Avanchet-Jura
- Que la piscine est la propriété de la ville de Vernier
- Qu'il n'est pas acceptable que des enfants se changent dans la rue
- Qu'il n'est pas concevable que ces juniors ne se douchent pas – le sport c'est la santé et la propreté également
- La disponibilité des vestiaires qui ne sont pas utilisés durant le créneau horaire des entraînements de football

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

1. A autoriser le FC AVANCHET-SPORT d'utiliser les vestiaires de la piscine de l'école Avanchet-Jura
2. A organiser avec le concierge une séance de coordination sur l'usage des vestiaires

3. A prévoir un budget idoine si besoin en faveur du FC AVANCHET-SPORT pour l'usage des vestiaires susmentionnés

Pour le groupe MCG : CERUTTI Thierry chef de groupe

Vernier, le 23 août 2024.